

Proposition d'une séquence de conclusion du programme d'EMC en 4ème
Problématique générale : Les droits et les libertés : une histoire toujours en construction ?

1ère heure

Problématique : quels ont été les temps forts de l'acquisition des droits depuis le début du XVIIIème siècle ?

Activité des élèves :

Les élèves établissent une chronologie de l'acquisition des droits depuis le XVIIIème siècle. Pour ce faire, les élèves repèrent dans leur cahier les moments d'acquisition de ces droits. Ils font le lien avec les libertés.

Reprise enseignant :

Quels sont les enjeux principaux qui apparaissent à travers la conquête de ces droits ?

- l'égalité
- la liberté politique et la démocratie
- la liberté de conscience
- la liberté d'expression

Le lien est fait avec l'affaire Calas abordée en début d'année en histoire et en EMC.

2ème + 3ème heures
Problématique : La loi répond-elle toujours aux débats qui agitent la société ?
L'exemple de la liberté de conscience et de la laïcité à travers la question du voile

1ère heure - Etude de cas : La laïcité à l'école : 100 plus tard Jules Ferry avait-il pensé à tout ? (1886-1989)

Objectif du travail : A partir d'un corpus documentaire et d'un questionnaire à guidage faible, les élèves rédigent un article qui pourrait être publié dans un journal à destination de la jeunesse (type Okapi) dont le titre serait celui de l'étude de cas.

Ils doivent donc expliquer les faits, prévoir une chronologie et un lexique que l'on trouve dans ce type de publication destinée à la jeunesse.

Corpus documentaire et outils possibles:

- Extraits de la loi Jules Ferry du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. Ses titres l'article 17 (l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque) l'article 19 portant sur le financement obligatoirement non confessionnel des écoles l'article 25 sur l'interdiction faite aux instituteurs et institutrices d'occuper un emploi dans les services des cultes
- Dossier du Sénat sur les lois scolaires de Jules Ferry et ses étapes. <http://www.senat.fr/evenement/archives/D42/> + rapport de la loi du 30 octobre 1886 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire de J.-B. Ferrouillat
- diffusion d'une vidéo INA JT de 1989 sur l'exclusion de deux élèves à Creil parce qu'elle portait le voile <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01136/l-affaire-du-foulard-islamique-en-1989.html> + texte accompagnant la vidéo précisant le contexte historique et concluant sur la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles.
- Objet du texte de loi du 15 mars 2004 sur le site du Sénat (plus accessible que la loi, il en rappelle le contexte et les objectifs) <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl03-209.html>
- cahier d'histoire des élèves
- dictionnaires (présents en fond de classe)

Guidage de l'activité (les élèves étudient le corpus documentaire en groupe) :

- On commence par diffuser la vidéo du JT de 1989 une première fois et on laisse parler les élèves
- On diffuse la vidéo une deuxième fois en demandant aux élèves d'être attentifs à différents thèmes : le point de vue des jeunes filles, le point de vue du chef d'établissement, le point de vue du père des élèves.
- Quel est l'objectif poursuivi par Jules Ferry en 1886 ? (ce sujet a déjà été abordé en histoire dans le thème 3, les élèves réinvestissent leurs acquis)
- Quel est le problème soulevé en 1989 qui n'était pas abordé par la loi de 1886 ?
- Quelle est la réponse finalement apportée par l'Etat ?

Terminer la 1ère heure sur une question ouverte : compte-tenu des objectifs communs des jeunes filles, de leur père et du chef d'établissement, cette réponse est-elle une véritable solution ?
Le débat peut être engagé entre les élèves.

Cette séance doit amener les élèves à comprendre que :

- La loi Jules Ferry poursuivait l'objectif de liberté de conscience grâce à des écoles laïques (locaux, programmes, enseignants)
- cette loi correspondait à un contexte d'emprise de la religion catholique sur l'enseignement (locaux, financement, personnels). Elle ne s'appliquait pas aux élèves eux-mêmes (les élèves sont d'ailleurs très peu mentionnés dans la loi de 1886)
- la société change et que de nouveaux débats peuvent l'agiter
- la loi peut répondre à ces débats mais cette réponse a des limites car on ne peut pas légiférer sur tout.

La 2ème heure est consacrée à la rédaction de l'article. (l'article est élaboré au brouillon par les élèves de manière individuelle, puis il est rédigé en groupe, les élèves se partageant la tâche entre le lexique, une chronologie, l'article, les illustrations à prévoir) Une grille d'évaluation est distribuée pour préciser les attendus et les compétences travaillées.

Cette deuxième heure peut également constituer une séance d'AP à partir de la compétence « Ecrire pour communiquer ».

4ème heure
Problématique : N'y a-t-il pas d'autres réponses que la loi pour favoriser les droits, les libertés et donc le « vivre-ensemble » ?

1) A partir d'un article de 2015 sur la longueur de la jupe portée par une élève de l'Académie Orléans-Tours, les élèves sont invités à imaginer une solution autre que la loi.

http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/05/06/nouvelle-polemique-sur-une-jupe-longue-au-lycee_4628972_1653130.html

Activité des élèves :

La séance commence par la lecture individuelle de l'article (dictionnaires à disposition).

Les élèves sont invités à identifier le problème qui se pose et doivent prendre position en donnant deux arguments pour justifier leur opinion.

Puis les élèves échangent leurs arguments. *Il semble important que l'enseignant n'intervienne pas pendant cette phase à part pour aider à la compréhension de l'article ou guider la rédaction des arguments dans leur forme.*

Chaque groupe d'élèves (binômes ou îlots) tente de trouver une solution autre que la référence à la loi.

Remarque : Les collégiens ont une forte propension à établir des textes très cadrés et sous l'angle de l'interdiction. Souvent ce débat débouche avec les élèves sur la question de l'uniforme au collège.

Un débat peut donc être engagé sur cette question. En fonction des classes, les élèves seront farouchement opposés à cette mesure : « nous ne sommes pas tous semblables et nous avons le droit de montrer nos différences ».

Ils peuvent aussi être partisans de cette mesure. Il convient alors de leur demander quel pourrait être cet uniforme pour qu'ils prennent conscience de leurs désaccords et du fait que se couler dans un même moule est une négation d'une identité qu'on doit au contraire accepter.

Cette phase du travail doit permettre aux élèves de comprendre l'importance du dialogue comme solution à un conflit, le fait que la loi est une référence commune à tous mais est toujours sujette à interprétation. Il est donc nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes moins normatives qui permettent à chacun de vivre dans une société qui accepte tous les aspects de son identité et garantissent l'égalité.

Remarque : Dans le cas d'une classe plus en difficulté, l'enseignant peut également montrer les commentaires qui accompagnent l'article sur internet : on y parle notamment des pantalons des garçons, des mini-jupes et de l'égalité entre filles et garçons. La lecture de ces commentaires montre que les interdictions pourraient s'empiler les unes sur les autres jusqu'à aboutir à un uniforme.

2) **Distribuer la Charte de la laïcité à l'école**, il s'agit que les élèves prennent conscience qu'elle correspond à cet objectif d'acceptation de tous dans toutes les dimensions de l'individu en faisant la synthèse des lois et des débats et qu'elle constitue un recours alternatif et un cadre de référence beaucoup plus inclusif qu'exclusif.

Ce travail sur le sens de la Charte et ses racines permet d'approfondir le travail plus formel en 6ème et en 5ème où seuls quelques articles ont été travaillés.

Activité des élèves :

Les élèves recherchent les articles qui apportent une solution au problème de la longueur de la jupe évoqué en début d'heure, puis les articles qui correspondent aux thèmes abordés lors des séances précédentes :

- la conquête des droits : la République démocratique (article 1), la liberté de conscience (article 3), la liberté d'expression (article 8), l'égalité entre filles et garçons (article 9)
- l'histoire de la laïcité : l'article 2 rappelle la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, l'article 11 fait référence aux obligations de neutralité des personnels qui datent de Jules Ferry, l'article 14 est une référence à la loi de 2004.
- La Charte de la laïcité est une réponse aux débats qui peuvent naître dans le cadre scolaire en fixant des droits aux élèves (articles 6, 7, 8 et 9) mais aussi des devoirs (articles 12 à 15)

3) A l'aide de la Charte de la laïcité, **les élèves rédigent un court éditorial** à insérer avant leur article précédent sur ce cas précis et la façon dont la Charte de la laïcité peut permettre de trouver un compromis où chacun puisse exprimer sa différence dans le respect de tous. Cela permet de travailler également sur ce qu'est un éditorial.